

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 106 (1980)
Heft: 13: SIA, no 3, 1980

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

| Organisateur | Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées | Conditions d'admission | Date de reddition (Retrait de la documentation) | IAS Nº Page |
|--|--|--|--|-------------------|
| Société de Banque Suisse, Lausanne | Agrandissement et transformation | Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, ayant leur domicile ou leur siège social dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1978 ou architectes ressortissants vaudois, quel que soit leur domicile. | 31 juillet 80 (1 ^{er} fév. 80) | 1/80 B2 |
| Stadt Biberach a.d. Riss, BRD | Ideenwettbewerb Kaufhaus Staigerlager | Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die am Tage der Auslobung im Zulassungsbereich ihren Wohn-, Geschäfts- oder Dienstsitz haben. Studierende sind nicht zugelassen. Ausführliche Teilnahmebestimmungen: Heft 12/1980, S. 251 | 20. Aug. 80 (ab 8. April 80) | |
| Baudirektion des Kantons Zürich, Tiefbauamt | Rheinbrücke bei Eglisau, IW | Ingenieurbüros mit Niederlassung im Kanton Zürich seit mindestens dem 1. Januar 1979 sowie Arbeitsgemeinschaften solcher Firmen. Der Bezug eines oder mehrerer Architekten oder Fachberater ist gestattet, doch müssen diese die gleichen Bedingungen erfüllen | 5. Sept. 80 | |
| Schulgemeinde Amriswil | Neubau der Realschule Amriswil, PW | Alle selbständig erwerbenden Architekten mit Geschäftssitz im Kanton Thurgau seit dem 1. Januar 1979 | 15. Sept. 80 (31. Mai 80) | |
| Gemeinde Pratteln | Gestaltung des Prattler Ortskernes, IW | Fachleute, die seit mind. dem 1. Jan. 1979 in den Kantonen Basel-Land oder Basel-Stadt Wohn- oder Geschäftssitz haben sowie Fachleute, die im Kanton Basel-Land heimatberechtigt sind | 16. Sept. 80 | |
| Comune di Bellinzona | Ristrutturazione urbana di Piazza del Sole Comune di Bellinzona (a due fasi) | A chi è iscritto all'albo OTIA, ramo architettura. Tutti gli architetti di nazionalità svizzera oppure aventi il domicilio civile o professionale in Svizzera e che sono: a) diplomati da una scuola politecnica federale o da scuole svizzere o estere equivalenti, oppure b) iscritti al REG degli architetti. | 26 sett. 80 (16 giugno 80) | 9/80 B34 |
| République et Canton de Genève | Dépôt et centre administratif des Transports publics genevois | Ouvert à tout architecte domicilié à Genève depuis le 1er janvier 1978 et propriétaire d'un atelier d'architecture depuis cette même date, ainsi qu'à tous les architectes genevois quel que soit leur domicile et également propriétaire d'un atelier d'architecture depuis le 1er janvier 1978 | 26. Sept. 80 (25. Mai 80) | |
| Service des bâtiments de l'Etat de Vaud | Bâtiment pour les Archives cantonales vaudoises à Dorigny, PW | Architectes autorisés à pratiquer leur profession et domiciles dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1979 | 30. Sept 80 | |
| Organisation de la confrontation des projets d'étudiants, XIV ^e Congrès de l'UIA à Varsovie | Réhabilitation d'un petit ensemble dans un environnement urbain dégradé | Etablissements d'enseignement supérieur d'architecture et leurs étudiants | 1. Okt. 80 (30. Juni 80) | |
| Gemeinde Köniz | Primar- und Sekundarschul-Anlage, PW | Architekten mit Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1980 in der Gemeinde Köniz | 3. Okt. 80 | |
| Gemeinde Herisau | Abschlussklassen-Schulhaus, PW | Architekten, die Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Jan. 1978 im Kanton Appenzell-Ausserrhoden, Bezirk Hinterland haben | 27. Okt. 80 | |
| Farb-Design-International e. V., Landesgewerbeamt Baden-Württemberg, Stuttgart | Internationaler Farb-Design-Preis 1980/81, Architektur, Industrie-Produkte, Didaktik | Teilnahmeberechtigt sind alle Personen, Arbeitsgruppen und Schulen, die in der Farbgebung tätig sind | 1. Dez. 80 | |
| Kantonales Amt für Gewässerschutz Luzern, Baudepartement des Kantons Aargau, Abt. Gewässerschutz | Sanierung Baldeggsee, Hallwilersee, Sempachersee, Ingenieur-Projektwettbewerb | Ingenieur-Büros und Ingenieur-Gemeinschaften mit Geschäftssitz im Kanton Aargau oder im Kanton Luzern | 31. März 81 (30. Juni 80) | |
| Int. Bauausstellung Berlin 1984 | Wohnen in der Friedrichstadt, int. städtebaulicher Wettbewerb | Alle freischaffenden, beamteten und angestellten Architekten, die zur Führung der Berufsbezeichnung Architekt berechtigt sind, ferner Absolventen von entsprechenden Hoch- und Fachschulen, Studenten sind nicht zugelassen | 3. Sept. 80 | |

Nouveaux dans cette liste

| | | | | |
|---|-----------------------------|---|---------------------------|--------------|
| Service des bâtiments de l'Etat du Valais | Bâtiment de police, Monthey | Les architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1980 ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne et établis en Suisse | 6 oct. 80 (30 juin 80) | 13/80 B54 |
|---|-----------------------------|---|---------------------------|--------------|

Carnet des concours

Bâtiment de police, Monthey

Ouverture

Les architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1^{er} janvier 1980 ainsi que les architectes bourgeois d'une commune valaisanne et établis en Suisse, remplissant les conditions prévues au point 2.5 du « règlement-programme », sont invités à participer à un concours d'architecture visant à l'obtention d'avant-projets pour la réalisation d'un *bâtiment de police à Monthey*, sur la base du « règlement-programme » approuvé par le Conseil d'Etat du canton du Valais, en sa séance du 21 mai 1980.

Dans ce but, ce dernier met à la disposition du jury une somme de Fr. 36 000.— pour primer les six ou sept meilleurs projets ainsi qu'une autre somme de Fr. 6000.— pour d'éventuels achats.

Les intéressés doivent s'annoncer par écrit au Service des bâtiments de l'Etat du Valais à Sion jusqu'au 30 juin 1980 et lui faire parvenir un chèque de Fr. 250.—, établi à l'ordre de la Caisse de l'Etat du Valais, pour obtenir les documents et la maquette de base du concours.

Avant de s'inscrire, les intéressés ont la possibilité d'acquérir le programme du concours à la Caisse de l'Etat pour le prix de Fr. 5.—.

Les projets devront être remis pour le 6 octobre 1980.

« Ma maison, mon quartier, ma ville » — concours de dessins d'enfants

Ouverture

A l'occasion du XIV^e Congrès de l'Union internationale des

architectes (UIA) qui se tiendra du 15 au 21 juin 1981 à Varsovie (Pologne), le comité d'organisation et le comité polonais pour l'UNICEF organisent un concours international de dessins d'enfants dont le sujet est : *Ma maison, mon quartier, ma ville*.

Règlement du concours :

- Peuvent participer au concours les enfants et les adolescents des groupes d'âge jusqu'à 7 ans, de 7 à 10 ans et de 11 à 16 ans.
- Les dessins peuvent être effectués avec une technique quelconque sur une surface dont les dimensions ne dépassent pas 45 × 60 cm.
- De l'autre côté de la feuille, doivent être indiqués le prénom, le nom, l'adresse et l'âge du participant, ainsi que le titre du travail.
- Les dessins doivent être envoyés avant le 31 décembre 1980 à l'adresse suivante : Comité d'organisation du concours international de dessins d'enfants, 2, rue Foksal, B.P. 6, 00-950 Varsovie (Pologne).

Prix :

- Séjour de 15 jours en Pologne des enfants lauréats du 1^{er} et du 2^e prix avec une personne adulte accompagnante. Le voyage par avion sera offert par les organisateurs.
- Equipment touristique (tentes, bicyclettes, cyclomoteurs).
- Médailles, diplômes et autres prix.
- Les travaux des lauréats seront exposés pendant le XIV^e Congrès de l'Union internationale des architectes à Varsovie.

L'attribution des prix aura lieu en février 1981.

EPFL

Ouvrages souterrains

Programme d'études postgrades, janvier-juin 1981

Objectifs

Les ouvrages souterrains non miniers connaissent actuellement un essor considérable, que ce soit pour les tunnels et galeries de transport, pour le stockage de matières de toute sorte ou pour l'aménagement du sous-sol urbain.

Si la nature et l'affectation des ouvrages sont très variables, les données fondamentales de la géologie, de la mécanique des sols et de la mécanique des roches sont spécifiques à l'ensemble et clairement discernables, de même que les méthodes de conception et d'exécution.

L'Institut des sols, roches et fondations de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a estimé opportun de proposer un programme de formation post-

grade portant sur le projet et l'exécution d'ouvrages souterrains, répondant à la demande internationale croissante d'ingénieurs spécialisés en ce domaine. Ce cours s'adresse en particulier à des ingénieurs d'organismes d'études publics ou privés, et d'entreprises de travaux publics. Il aura lieu du 12 janvier au 30 juin 1981, à plein temps, avec un programme de 460 heures de cours, exercices, projets, travaux pratiques et visites d'ouvrages.

Admission

Les motivations des participants au programme d'études pouvant être très diverses (acquisition d'une formation complémentaire spécialisée, remise à jour de connaissances éprouvées dans la pratique professionnelle, approfondissement d'une méthodologie de conception et d'exécution d'ouvrages, etc.), les conditions d'admission doivent garantir un niveau de préparation

équilibré ; elles sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de l'une des écoles polytechniques fédérales ou d'un diplôme de fin d'étude d'une autre Haute Ecole jugé équivalent en ce qui concerne la formation de base dans le domaine de la géologie, de la mécanique des sols et de la mécanique des roches ;
- disposer, de préférence, d'une expérience pratique ;
- avoir une très bonne connaissance du français et les connaissances nécessaires à la lecture d'ouvrages en anglais.

Organisation

Le programme débutera le 12 janvier 1981. Les vacances de Pâques auront lieu du 4 au 19 avril. La clôture du cours et la remise du certificat d'études postgrade aura lieu le 30 juin. Deux trimestres de douze et dix semaines sont donc réservés aux cours, exercices, projets, séminaires, travaux de laboratoire, essais sur modèles et in situ, visites techniques et excursions. Cours et travaux pratiques auront lieu dans les locaux du département de génie civil, sur le site de la nouvelle EPFL, à l'ouest de Lausanne. Les étudiants disposeront d'une place de travail pour leur temps d'études personnelles et les travaux individuels imposés.

Tout l'enseignement sera donné en langue française. Le programme hebdomadaire prévoit de réserver les matinées du lundi au vendredi pour les cours et conférences, les après-midi pour les travaux pratiques, en intercalant des journées de terrain et de visites.

Programme (extraits)

Le cours est divisé en quatre parties destinées au rappel et à l'approfondissement des connaissances scientifiques nécessaires à l'élaboration des projets d'ouvrages souterrains, puis à la maîtrise des problèmes techniques au niveau de la conception et de l'exécution des travaux.

Géologie (94 heures)

L'importance des conditions géologiques et leur incidence sur les ouvrages souterrains justifient un enseignement assez étendu, basé sur des cours, des travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain, des démonstrations et des excursions.

Géologie générale. — Hydrogéologie. — Géophysique.

Mécanique des roches et mécanique des sols (146 heures)

Sur la base de la connaissance des méthodes de la mécanique des sols et des roches, il est actuellement possible de traiter les divers aspects spécifiques du comportement des ouvrages souterrains, qu'ils soient près de la surface ou à grande profondeur. Une part importante de l'enseignement sera consacrée à l'expérimentation en laboratoire, aux essais sur modèles et aux mesures in situ.

Technologie des massifs rocheux.

- *Ecoulements souterrains. — Cavités à faible profondeur. — Cavités profondes en rocher. — Problèmes dynamiques.*

Technologie des travaux souterrains (80 heures)

Excavation. — Soutènements et revêtements. — Amélioration des sols et des roches. — Ouvrages d'accès à ciel ouvert.

Projet d'ouvrages souterrains (40 heures)

Implantation des ouvrages. — Tunnels et galeries. — Cavernes de stockage. — Puits et captages. — Etudes économiques. — Méthodes probabilistes.

Institut des sols, roches et fondations
EPFL - Ecublens DGC
CH - 1015 Lausanne (Suisse)

Bibliographie

Economies de chauffage à la maison

C'est le titre d'une nouvelle brochure publiée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Elle est la suite logique du petit livre « Economiser l'énergie, où et comment » qui avait été édité à l'occasion de la campagne nationale pour les économies d'énergie et qui avait rencontré un vif succès auprès du public.

Ce nouvel ouvrage de référence, rédigé avec beaucoup de clarté, s'adresse à tous, propriétaires, locataires et gérants. Il montre de façon très compréhensible comment éviter le gaspillage dans une maison, quelles sont les réparations et les améliorations que l'on peut faire soi-même et quelles sont celles qui nécessitent l'intervention d'un spécialiste. Il contient de nombreux conseils qui aideront toute personne préoccupée par les questions d'énergie à se protéger par des mesures simples contre les pertes de chaleur et à tirer le meilleur parti du chauffage.

La brochure n'apporte cependant pas que des conseils et des informations sur la façon de retenir la chaleur dans la maison. Elle décrit aussi le pourquoi des pertes de chaleur, le lieu où elles se produisent et la manière de les éviter. Enfin, elle explique certaines possibilités d'avenir, montre au locataire où il peut réaliser le plus aisément des économies et aide le futur maître d'œuvre à envisager certains aspects importants, du climat à l'utilisation optimale de l'énergie.

La brochure « Economies de chauffage à la maison » peut être obtenue gratuitement (sauf pour les commandes de plusieurs exemplaires) à l'adresse suivante, contre envoi d'une étiquette collante portant l'adresse du demandeur :

Office fédéral de l'énergie
Case postale
3001 Berne